

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Date de publication : 17/04/2015

Date de révision :

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AÉROSOL SANEX DERMO SENSITIVE lactoserum
Code du produit : B06520790003
Type de produit : Aérosol
Groupe de produit : Produit commercial
Autres moyens d'identification : Générateurs d'aérosols.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Principale catégorie d'utilisation : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/préparation : Désodorisant en pulvérisateur aérosol
Fonction ou catégorie d'utilisation : Cosmétiques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Colgate- Palmolive Belgium SA
165, Boulevard du Souverain
1160 Bruxelles
T +32 2 674 92 11

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Colgate- Palmolive Belgium SA : Tél : 00 32 2 674 92 11
Tél : 070 / 245.245 (Antipoisons)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosols inflammables 1 H222-H229

Pour le texte intégral des phrases H : voir la section 16

Classification conformément à la directives 1999/45/CE :

F+ Extrêmement inflammable - R12

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : La ou les limite(s) d'exposition professionnelle sont mentionnées à la section 8, si elles sont pertinentes.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification 67/548/CEE	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Isobutane	(Numéro CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index CE) 601-004-00-0	25 - 50	F+ ; R12	Gaz extrêmement inflammable 1, H220
Butane n-	(Numéro CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index CE) 601-004-00-0	15 - 30	F+ ; R12	Gaz extrêmement inflammable 1, H220
propane	(Numéro CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index CE) 601-003-00-5	15 - 30	F+ ; R12	Gaz extrêmement inflammable 1, H220

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin. Inutile dans des conditions normales d'utilisation.

Premiers soins après contact cutané : Sans conséquence.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Consulter un médecin, si un symptôme ou une irritation apparaît.

Premiers soins après ingestion : Peu probable (aérosol).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun effet spécifique et/ou symptôme n'est/ne sont connu(s).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Produit chimique sec universel, CO2 (selon les circonstances d'incendie et les matériaux environnants).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol inflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Consignes de lutte contre l'incendie : Récipient sous pression contenant un gaz liquéfié extrêmement inflammable. L'activation du flacon aérosol en position inversée peut libérer une quantité dangereuse d'hydrocarbures inflammables. En cas d'incendie important, des fumées nocives et irritantes (produits de décomposition) peuvent se produire comme pour toute matière organique. Les pompiers ou le personnel doivent intervenir à une distance de sécurité. Les explosions étant déclenchées par la surpression due à la surchauffe, ce risque peut être évité en refroidissant les flacons avec de l'eau, si les conditions le permettent.

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimiquement résistants.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Collecter les flacons qui devront être manipulés par un spécialiste pour un traitement et une élimination appropriés.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart les personnes non impliquées dans l'intervention.

6.1.2. Pour les secouristes

En cas de libération de quantité importante de produit dans un lieu fermé, le port d'un appareil respiratoire est recommandé

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Collecter les boîtiers aérosols afin qu'ils soient éliminés dans un centre de collecte agréé.

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Du gaz très inflammable peut s'échapper des flacons endommagés ; une quantité substantielle de gaz peut former un mélange explosif avec l'air. Par conséquent : Conserver à l'écart de toute source d'ignition (flamme, étincelles, par exemple). Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toute personne non concernée par l'opération de nettoyage. Dans les espaces confinés si de grandes quantités sont impliquées, utiliser un appareil respiratoire et veiller à ce que la ventilation soit la plus efficace possible.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler avec précaution pour ne pas risquer d'endommager les flacons et de provoquer une fuite.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé (la température ne doit jamais excéder 50 °C). Récipient sous pression : Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas percer ni incinérer.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible. Suivre les recommandations sur l'étiquetage.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane (74-98-6)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	1 000 ppm
Autriche	MAK valeur de courte durée (mg/m ³)	3 600 mg/m ³
Autriche	MAK valeur de courte durée (ppm)	2 000 ppm
Belgique	Valeur limite (ppm)	1 000 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (ppm)	1 000 ppm
Allemagne	Remark (TRGS 900)	4
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	1 000 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	7 200 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	4 000 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	1 000 ppm
Finlande	HTP-arvo (8 h) (mg/m ³)	1 500 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8 h) (ppm)	800 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	2 000 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	1 100 ppm
Irlande	OEL (8 heures de référence) (ppm)	1 000 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	900 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	500 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	1400 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	778 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	1 800 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	1 000 ppm

Butane n- (106-97-8)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	800 ppm
Autriche	MAK valeur de courte durée (mg/m ³)	3 800 mg/m ³
Autriche	MAK valeur de courte durée (ppm)	1 600 ppm

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Butane n- (106-97-8)		
Belgique	Valeur limite (ppm)	1 000 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
France	VME (mg/m³)	1 900 mg/m³
France	VME (ppm)	800 ppm
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	2 400 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (ppm)	1 000 ppm
Allemagne	Remark (TRGS 900)	4
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	2 350 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (ppm)	1 000 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	300 mg/m ³
Suisse	VME (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	800 ppm
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	1 450 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL TWA (ppm)	600 ppm
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m ³)	1 810 mg/m ³
Royaume-Uni	WEL STEL (ppm)	750 ppm
Finlande	HTP-arvo (8 h) (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8 h) (ppm)	800 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	2 400 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	1 000 ppm
Irlande	OEL (8 heures de référence) (ppm)	1 000 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	600 mg/m ³
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	250 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	3 000 mg/m ³

Isobutane (75-28-5)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	1 900 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	800 ppm
Autriche	MAK valeur de courte durée (mg/m ³)	3 800 mg/m ³
Autriche	MAK valeur de courte durée (ppm)	1 600 ppm
Belgique	Valeur limite (ppm)	1 000 ppm
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (mg/m ³)	2 400 mg/m ³
Allemagne	TRGS 900 valeur limite d'exposition professionnelle (ppm)	1 000 ppm
Allemagne	Remark (TRGS 900)	4

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Pas de recommandations particulières. Pour les opérations de traitement et d'emballage lors desquelles un contact avec la peau ou les yeux est possible, il est recommandé de porter des lunettes de protection et des gants en caoutchouc.
Protection des yeux	: Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps	: Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire	: Éviter toute inhalation pendant les opérations de remplissage.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Aérosol pouvant contenir du gaz liquéfié sous pression.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: s. o.
Taux d'évaporation relatif (butylacétate=1)	: Aucune donnée disponible

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: - 60 °C en fonction de l'agent propulseur
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,625 (20 °C)
Solubilité	: Entièrement miscible dans l'eau
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le gaz propulseur forme un mélange explosif au contact de l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

DL50 orale	> 2 000 mg/kg de poids corporel (selon la contribution toxique des composants)
------------	--

Corrosion/irritation de la peau : Non classé

pH : s. o.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH : s. o.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Éventuels effets nuisibles pour la santé humaine et symptômes : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble.

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations : INGESTION : Le gaz propulseur a des propriétés narcotiques et suffocantes (par manque d'oxygène). (Ces effets sont uniquement susceptibles de se produire dans des conditions extrêmes auxquelles il est peu probable que les consommateurs soient confrontés.)

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Persistance et dégradabilité : Le gaz propulseur est un COV. Il n'a aucun impact sur la couche d'ozone stratosphérique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les grandes quantités de flacons doivent être manipulées par un spécialiste du traitement des déchets chimiques conformément aux règlements locaux. Ne pas perforer, ni brûler un flacon, même vide.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1950
N° ONU (IATA) : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : AÉROSOLS INFLAMMABLES
Description des documents de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (UN) : 2
Classe (IATA) : 2 - Gaz
Étiquettes de danger (UN) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Acheminement par transport terrestre

Code de classification (UN) : 5F
Dispositions particulières (ADR) : 190, 327, 344, 625
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction en tunnel : D.
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exemptées (ADR) : E0

AEROSOL SANEX DEODORANT SENSITIVE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 453/2010

14.6.2. Acheminement par voie maritime

Loi sur la sécurité des navires : Gaz sous pression/Gaz inflammables sous pression
Réglementation portuaire : Gaz sous pression/Gaz inflammables sous pression
N° GSMU : 126

14.6.3. Acheminement par voie aérienne

Loi sur l'aéronautique civile : Gaz sous pression/Gaz inflammables sous pression

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Aucune restriction de l'annexe XVII du règlement REACH

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Autres informations, restrictions et règlements d'interdiction : Ce produit satisfait la directive européenne relative aux produits cosmétiques (76/68/CEE) et la directive européenne relative aux générateurs aérosols (2013/10/UE). Les consignes de sécurité figurent sur le flacon.

15.1.2. Réglementation nationale

Rubrique ICPE (directive 96/82/CE SEVESO II) : 1412

A partir du 1^{er} Juin 2015 (directive 2012/18/UE SEVESO III) : 4320

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Le certificat d'analyse de ce lot précise le pourcentage en poids de produit actif. - Cette fiche de données de sécurité complète les mentions figurant sur l'emballage. Les instructions d'emploi et les avertissements mentionnés sur l'emballage, notamment, doivent être observés. - Ces informations sont basées sur les meilleures connaissances de Colgate-Palmolive au moment de la publication de la présente fiche de données de sécurité et sont fournies de bonne foi. Toutefois, la Société ne peut garantir leur précision, leur fiabilité et leur exhaustivité. Par conséquent, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages découlant de l'utilisation des présentes données. - Les conditions d'utilisation et de manipulation étant hors de contrôle de Colgate-Palmolive, la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles prévues. - Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne constituent aucun type de contrat ou d'engagement commercial.

Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH :

Aérosol 1	Aérosol, Catégorie 1
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
R12	Extrêmement inflammable.

SDD UE (Annexe II du règlement REACH)

Les présentes informations sont basées sur l'état de nos connaissances et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Par conséquent, elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.